

# CHARTRE DE BIENVEILLANCE ET D'INCLUSION

Association La Bulle aux Mille Mondes

## 1. Préambule

La Bulle aux Mille Mondes est un projet de parc indoor inclusif, pensé et conçu prioritairement pour les enfants en situation de handicap, notamment présentant des troubles du neurodéveloppement, des besoins spécifiques, des handicaps visibles ou invisibles, sensoriels, cognitifs ou intellectuels.

Le lieu est également ouvert aux enfants dits neurotypiques, dans une démarche d'inclusion active, de sensibilisation et de cohabitation respectueuse.

Cette charte définit le cadre éthique, éducatif et relationnel du lieu.

## 2. Principes fondamentaux

L'ensemble des activités, des aménagements et de l'accueil repose sur les principes suivants :

- Respect inconditionnel de la personne
- Égalité d'accès au jeu et aux loisirs
- Inclusion réelle et non symbolique
- Sécurité physique, émotionnelle et sensorielle
- Bienveillance, tolérance et non-jugement
- Reconnaissance de la diversité des fonctionnements

## 3. Accueil des enfants

Chaque enfant est accueilli sans distinction, ni discrimination.

Les comportements liés à des besoins spécifiques (agitation, retrait, vocalisations, stéréotypies, hypersensibilités, besoin de routine ou de calme) sont reconnus et acceptés.

Le rythme, les capacités et les limites de chaque enfant sont respectés.

Aucun enfant ne peut être exclu, moqué ou stigmatisé en raison de son handicap ou de son fonctionnement.

## 4. Responsabilité des accompagnants

Les enfants demeurent sous la responsabilité de leur accompagnant légal pendant toute la durée de la présence dans le parc.

Les accompagnants s'engagent à :

- assurer une surveillance active de leur enfant,
- intervenir en cas de comportement pouvant mettre en difficulté un autre enfant,
- adopter une attitude respectueuse envers tous les enfants et familles présentes.

Tout propos ou comportement discriminant, stigmatisant ou violent est proscrit.

## 5. Handicap et besoins spécifiques

Le handicap peut être visible ou invisible.

Aucun document justificatif n'est exigé pour accéder aux dispositifs ou créneaux adaptés.

La confiance est accordée aux familles et aux accompagnants quant aux besoins spécifiques de leur enfant.

Des aménagements, temps calmes ou créneaux dédiés seront proposés afin de garantir un accueil de qualité et sécurisé.

## 6. Utilisation des espaces

Les espaces sensoriels, calmes ou Snoezelen sont réservés à un usage respectueux de leur vocation.

Les zones dédiées aux jeunes enfants doivent être utilisées conformément aux âges et capacités indiqués.

Le respect des consignes affichées et transmises par l'équipe est obligatoire.

## 7. Rôle de l'équipe

L'équipe veille au respect de la présente charte.

Elle accompagne les familles et intervient en cas de difficulté, de conflit ou de situation à risque.

Elle agit dans une démarche de médiation, de prévention et de protection des personnes.

## 8. Manquement à la charte

Tout comportement contraire aux principes énoncés dans cette charte pourra entraîner :

un rappel des règles, une intervention de l'équipe, voire une exclusion temporaire ou définitive du lieu, dans un souci de sécurité et de respect collectif.

## 9. Engagement

L'accès à La Bulle aux Mille Mondes implique l'adhésion pleine et entière à la présente charte.

Cette charte s'inscrit dans une volonté de construire un lieu de loisirs inclusif, sécurisant et respectueux, contribuant à une société plus équitable et plus humaine.

**Fait pour servir et valoir ce que de droit.**

*Association La Bulle aux Mille Mondes*